COMMUNIQUE DE PRESSE

Trop de casinos tuent les casinos !

Le développement des casinos français est aujourd'hui totalement anarchique et non maîtrisé. La France est le pays dans lequel le ratio du nombre de casinos par habitant est le plus important. Aujourd'hui, nous atteignons le seuil record de 206 établissements distincts et cela est proprement déraisonnable. Or, il est incontestable que le potentiel de clientèle de nos entreprises n'est pas divisible à l'infini. En créant de nouveaux casinos, on le morcelle encore plus, rendant l'activité encore moins rentable.

Ouvrir un casino sur un bassin saturé ne crée pas une nouvelle niche de clientèle ; au contraire, il ne fait que diviser et éparpiller un peu plus celle déjà existante. Si l'on observe les chiffres réalisés par région, on s'aperçoit à l'évidence que la baisse est la plus importante dans les régions où les casinos sont le plus nombreux et le marché fortement concurrentiel. A titre d'exemple, la Côte d'Azur est le marché le plus saturé que nous connaissions. Cependant, des autorisations d'ouverture ont été prononcées pour les casinos de Fréjus, Sanary sur Mer, La Seyne sur Mer et Beaulieu.

De telles décisions administratives relèvent du non-sens économique le plus absolu.

L'OUVERTURE D'UN CASINO COMME PERSPECTIVE DU FINANCEMENT DES POLITIQUES LOCALES

Initialement, afin de pouvoir ouvrir un casino, il fallait se situer dans une station thermale. Peu à peu, la règlementation des jeux a assoupli les conditions élargissant (sur la base d'un fort lobbying patronal) le périmètre des autorisations aux sites touristiques puis climatiques, et enfin aux villes de plus de 300 000 habitants. Ainsi, une immense majorité des communes peut prétendre aujourd'hui à l'ouverture d'un casino.

La municipalité concernée peut imposer une redevance allant jusqu'à 15 % des recettes du Casino.

…/…

Ainsi, la Mairie peut succomber à la tentation d'ouvrir un établissement de jeux sur son territoire, indifféremment de l'environnement économique local. Dans un tel contexte, Peu importe la rentabilité de l'entreprise (car 15% d'un Produit Brut des Jeux, même maigre, créent une richesse supplémentaire pour la commune), et peu importe les dommages collatéraux sur l'activité des entreprises de proximité.

La méthode actuelle contribue largement à la prolifération anarchique des casinos sur le territoire français. Il faut donc revenir sur ce modèle, où chaque commune veut son casino. Ce n'est pas un modèle économique viable et aujourd'hui, seuls les salariés de la Branche supportent le coût de cette politique désastreuse.

Par ailleurs, la multiplication des casinos tend à banaliser l'offre de jeux, multipliant les risques liés à l'addiction. Les jeux d'argent sont une activité sensible, au demeurant interdite en France et exploitée en vertu d'une simple dérogation.

Les syndicats patronaux, forts de leurs entrées dans les ministères, essaient d'assouplir coûte que coûte la règlementation des jeux, en augmentant l'offre (par de nouveaux jeux grand public comme la Bataille ou le Bingo), et par la multiplication des points de vente. Le but n'est plus de développer le modèle de Casino à la Française, mais de clairement se positionner sur le segment porteur de la Française des Jeux. Tout n'est qu'une affaire de gros sous et de dividendes.

Et peu importe les conséquences sociales sur les habitants des communes (liées à la prolifération des addictions), ou sur la précarisation du statut des employés de casinos.

Force Ouvrière ne peut adhérer à cette vision cynique d'avenir purement mercantile, et nous nous battrons pour qu'une activité aussi sensible que celle des jeux d'argent, se développe de manière rationnelle et maîtrisée.

Paris, le 13 janvier 2014

Contacts :

Hervé HOBBÉ, Secrétaire de la Section fédérale Casinos - Portable : 06 65 52 48 03

Jean-Christophe TIRAT, élu Casinos au Bureau fédéral FECFO - Portable : 06 60 97 73 97

Mail : casinos@fecfo.fr